

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

**2015 DAC 108** Subvention (20.000 euros) à l'association Centre de la Chanson d'Expression Française (4e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Centre de la Chanson d'expression française ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement, en date du 2 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Centre de la Chanson d'expression française, 24, rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris, au titre de ses activités en 2015. 2015\_01844 n°simpa 20124.

Article 2 : La dépense correspondante à la subvention, soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**